

Prix de thèse de droit des libertés « Jean Rivero »

REGLEMENT DU PRIX 2023

Article 1^{er}

Le prix de thèse « Jean Rivero » est délivré conjointement par l'Association française pour la recherche en droit administratif (AFDA) et l'Association française de droit constitutionnel (AFDC).

Article 2

Le prix de thèse « Jean Rivero » a pour objet de récompenser une thèse en droit des libertés, rédigée en langue française.

Article 3

Le prix de thèse « Jean Rivero » est attribué tous les deux ans par un jury composé de personnalités qualifiées désignées par l'AFDA et l'AFDC.

Article 4

Le prix de thèse « Jean Rivero » est constitué par la publication gratuite de la thèse primée dans la collection « Bibliothèque de droit public » de la LGDJ.

Article 5

Le prix 2023 récompense une thèse en droit des libertés soutenue au cours de l'année 2021 ou de l'année 2022.

Article 6

Les candidatures doivent être adressées exclusivement par voie électronique aux deux adresses mail suivantes : prix-jean-rivero@asso-afda.fr. La date limite de dépôt des candidatures est le **lundi 26 juin 2023**.

Article 7

Le dossier de candidature est constitué de la thèse en format PDF, du rapport de soutenance et d'un bref *curriculum vitae*. Aucun autre document ne doit être envoyé.

Article 8

Le jury du prix « Jean Rivero » 2023 est composé comme suit : Xavier Bioy, *Professeur à l'Université Toulouse Capitole* ; Anne Levade, *Professeure à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne* ; Anna Neyrat, *Maitresse de conférences à Sciences Po Bordeaux* ; Olivier Renaudie, *Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne* ; Dominique Rousseau, *Professeur émérite de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne*.